

VILLE DE LA RICAMARIE

PROCES VERBAL DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU  
**Mercredi 1<sup>er</sup> avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le premier avril à 18h30, les membres du conseil municipal de la Commune de La Ricamarie se sont réunis sur convocation en date du vingt-sept mars deux mille vingt-six, en session ordinaire, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Cyrille BONNEFOY, Maire, pour délibérer sur l'affaire exposée ci-après :

**Présent(e)s** : BONNEFOY Cyrille, KRENENOU Karima, ODIN Jean-Paul, ROCHE Maryse, FAVIER Daniel, LAURENT Corinne, DURAND Jean-Bernard, JACON, Alain, HAMMOU OU ALI Brahim, ARNONE Annick, CROZET Jérôme, SABBAHI Adeline, BERLIER Pierre, OIZEL Yves, DEMONTANT Serge, GRANOUILLET Catherine, KIZILKILIC Murat, RABEHI Kerima, DUTEL Fabrice, SOLLIER Nathalie, DUFETEL Alexandre, LARGERON MONTAGNON Marie-Claude, OUKRID Mohamed, BENDRISS Kheira.

Excusés ayant donné pouvoir :

RAYMOND Karine à BENDRISS Kheira, POINAS Christine à ODIN Jean-Paul, KERMOUCHE Sanna à KRENENOU Karima, HAMNACHE Lila à SOLLIER Nathalie, BARRIER Loïc à BONNEFOY Cyrille.

-----  
Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 24 mars 2026 est approuvé à l'**unanimité**.

## 1.FINANCES LOCALES

### 1.1 VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2026

Il est rappelé au Conseil Municipal que le Débat d'Orientations Budgétaires a eu lieu le 24 mars 2026.

Les budgets ont été envoyés, conformément à la réglementation, le 20 mars 2026 aux membres du Conseil Municipal.

#### 1.1.1 Vote du budget primitif de la ville 2026 (Annexe 1)

Il sera proposé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2026 de la Ville et ses annexes. Le Budget Primitif 2026 s'établit en dépenses et en recettes à la somme de

**11 970 200 €** en section de fonctionnement et à la somme de **2 431 590 €** en section d'investissement. Conformément à la réglementation, il est précisé que ce budget est voté au chapitre pour les 2 sections.

Il est également proposé au Conseil Municipal d'approuver les projets mentionnés dans le budget et d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Approuver les travaux prévus au Budget,
- Demander les subventions les plus élevées possibles auprès de tous les partenaires possibles,

- Lancer et signer les marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux,
- Déposer et signer les autorisations d'urbanisme et autorisations de travaux correspondantes.

**Cyrille BONNEFOY** : « Je vous propose de procéder et d'aborder le premier point à l'ordre du jour. Il s'agit du vote du budget primitif de la ville 2026. Nous avons, dans le respect de la démarche calendaire organisé le débat d'orientation budgétaire. C'est un acte juridique, je le rappelle, le budget primitif. Il prévoit et autorise les recettes et les dépenses de la collectivité. Il est voté ce jour et couvre donc du coup la période du 1 janvier 2026 au 31 décembre 2026. Pour 2026, la commune présente un budget maîtrisé construit dans un contexte économique, géopolitique contraint, marqué notamment par la hausse durable de certaines charges. Face à cela la municipalité poursuit une stratégie fondée sur la rigueur de gestion. On essaie de tendre, vers une stabilité financière et le maintien d'un niveau d'un haut niveau de service public, ce à quoi on est tous très attachés. Les dépenses de fonctionnement évoluent de manière, contenue, +3,2% dans la continuité des efforts engagés ces dernières années, soit 329 000€ de plus. Il y a 2 origines à cette évolution des dépenses de fonctionnement.

La progression des charges de personnel liée aux évolutions réglementaires, aux besoins de services. Une progression qui est liée au glissement vieillesse technicité, c'est à dire l'évolution des salariés, mais également les besoins qu'on essaie de contenir mais qui existent et qu'on essaie de faire vivre dans nos décisions. L'impact aussi des situations géopolitiques et notamment les charges à caractère général. Avec la flambée des coûts et, on le précisait ces derniers temps, toute la question des surcoûts liés aux assurances et aux sinistres qu'on a eu ces dernières années. Dans ce contexte, la commune continue à poursuivre ses efforts de maîtrise budgétaire afin de limiter l'impact de toutes ces hausses. Des recettes peu dynamiques, mais des contribuables qui jusqu'à maintenant depuis 10 ans sont épargnés.

Des recettes de fonctionnement qui progressent à +1,8%. Soutenu notamment par une augmentation des dotations d'État. Ce qui est dynamique, ce n'est la dotation forfaitaire, mais c'est très la DSU, c'est à dire l'outil de péréquation eu égard aux difficultés sociales de notre territoire. Un contexte national contraint et en baisse par rapport aux années précédentes, donc on va essayer cette année de maintenir les équilibres financiers, tout en préservant nos capacités d'action. Nous envisageons donc l'avenir avec prudence mais toujours, et ce depuis très longtemps, avec responsabilité. Après les charges de fonctionnement, nous allons aborder les questions d'investissement. On aura un programme d'investissement qui sera ambitieux cette année. La commune fait une nouvelle fois le choix de ne pas recourir à l'emprunt grâce notamment à une gestion anticipée. On travaille souvent sur des restes à réaliser d'une année sur l'autre, pour pouvoir abonder à des lourds investissements.

Nous avons une mobilisation importante cette année du fonds de compensation de la TVA, qui est en lien avec les lourds investissements qu'on a fait les années antérieures. En matière d'investissement sur l'aménagement urbain et le cadre de vie, près de 756 000€ de crédits sont prévus avec les reports ce montant s'élève à 3 600 000 €. 200 000 € au budget primitif 1 235 000 €, report compris, pour l'opération de requalification sur le secteur Jean Jaurès avec EPORA. C'est notamment ce que suit Jean-Bernard Durand. 667 000 € sont prévus pour les acquisitions d'opportunités, ce sont souvent des acquisitions qui sont liées à des, projets, des perspectives qui sont ouvertes sur des espaces qu'on a ciblés. Notamment sur la rue Jules Ferry récemment, on a eu des soucis d'habitat insalubre. Ce fléchage de crédits nous permet du coup d'anticiper ces besoins. Nous avons 625 000€, report compris, pour la démolition Dorian Gambetta. 2 000 000 € pour notre opération coup de soleil qui permet de faire entrer les habitants dans une dynamique positive en matière de d'investissement, que ce soit en gain énergétique ou de sobriété énergétique. Dans ces opérations, les façades des particuliers, des commerces et les copropriétés sont comprises.

Nous avons prévu et nous en avons parlé depuis très longtemps, 175 000 € avec les reports pour l'amélioration de notre système de vidéoprotection. 150 000 € reports compris pour l'acquisition et la sécurisation du 5 rue Jules Ferry. 139 000€ pour l'aménagement de terrains rue Julian Grimaud, légèrement en dessous de la crèche, en vue de leur commercialisation. 85 000€ pour un projet de parking sur la friche du Bessy, c'est vers l'école de Montrambert. Il y a des besoins de stationnement à des moments clés quand il y a des spectacles, des manifestations sportives importantes à Gagarine ou devant l'école.

En matière d'entretien et modernisation des bâtiments publics, notamment les écoles. Au stade du budget primitif, nous inscrivons 1 070 000 € et 1 910 1000 € reports compris dont 362 000€ pour les écoles. 200 000€ sont provisionnés pour les toitures de Pagnol. 100 000 € pour les peintures, les sols, les sanitaires, les abris vélos, les placards. 60 000€ pour le changement de la chaudière de l'école primaire du Moncel. 2 000 € pour le changement des cylindres, 346 000€ de reports pour solder les marchés des travaux du Pôle Enfance et du Pôle Petite Enfance. 290 000 € pour la mairie dont 197 000€ de provisions pour la toiture et le chauffage 115 000€. 270 000€ pour Caintin, dont la reprise de la toiture des tennis couverts, prise en charge dans le cadre de la garantie décennale de l'entreprise titulaire du marché, puisque c'est un investissement récent. La mise en place d'un portail et clôture pour sécuriser le site et des travaux d'électricité. 233 000 € pour Vallès dont 200 000 € sont provisionnés pour l'isolation extérieure du bâtiment, la création de box de rangement et de placards. 152 000€ pour Gagarine avec des travaux dans les vestiaires, l'isolation de la salle Charroin, le remplacement des menuiseries, la mise en conformité du terrain du bas. 100 000 € pour Poty et Valette : chaudière, chauffage, isolation faux plafond pour Valette. 88 000€ pour la médiathèque, ventilation, chauffage, isolation, bloc-volet sanitaire et éclairage. Voilà en ce qui concerne les bâtiments.

Nous avons également des investissements en matière d'équipement des services municipaux. L'investissement majeur pour les services municipaux, ce sera 81 500 €. pour les services techniques dont 35 000€ pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire électrique. C'est une demande et on essaie de se mettre en conformité dans notre volonté de décarboner notre usage et notre activité municipale. 48 000€ pour les écoles, mobilier et financement d'une fresque à l'école Pagnol dans le cadre de l'action Notre Ecole Faisons-Là Ensemble, l'opération NEFLE. Je rappelle que c'est une opération neutre puisque la commune avance l'argent et l'éducation nationale nous rembourse cette action. 36 000€ pour l'informatique et des investissements en mobiliers. 32 000 € pour la médiathèque, matériel informatique, mobilier. 19 000 € pour les espaces verts, 13 600€ pour Daquin, notamment les matériels d'éclairage et la sonorisation pour notre salle de spectacle. 12 300€ pour Caintin : mobilier, filet, traçage. Ce sont toujours des ajustements liés aux besoins des groupes sportifs, notamment l'Olympique du Montcel et puis l'ECLOR. Ils sont très nombreux à fréquenter cet espace. 7 600 € pour Gagarine dont le changement des panneaux de basket.

Voilà de manière générale le budget primitif, la première démarche calendaire. »

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**, approuve le budget primitif de la ville pour 2026.

### 1.1.2 Vote du budget primitif des Lotissements Communaux 2026 (Annexe 2)

Il sera proposé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2026 des Lotissements Communaux qui s'établit en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de

**1 026 000 € HT** et en dépenses et recettes d'investissement à la somme de **361 000 € HT**. Il est précisé que ce budget est voté au chapitre.

**Cyrille BONNEFOY** : « Concernant les lotissements communaux, un temps bloqué par l'approbation du plan de prévention des risques miniers, nous étions dans le cadre d'un porter à connaissance le temps de la transition entre les 2 PPRM, le PPRM nouveau est adopté et du coup nous pouvons finaliser les ventes des budgets lotissements Élise Gervais pour 245 000,00€, Plein Soleil 177 000 €. À ces 2 opérations, il faut rajouter un autre aménagement dont on a voté le transfert dans les budgets celui du lotissement Julian Grimaud. Ces opérations traduisent la volonté municipale de préparer l'avenir. »

Le Conseil Municipal, **A L'UNANMITE**, approuve le budget primitif des lotissements communaux pour 2026.

## 1.2 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE LA COMMUNE POUR L'ANNEE 2026

Pour la 10ème année consécutive, il sera proposé au Conseil Municipal de figer les taux d'imposition locaux et de fixer ceux-ci de la manière suivante :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 43,41 % (28,11 % + 15,30 % taux de TFPB départemental)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 47,60 %
- Taxe d'habitation (résidences secondaires) : 13,32 %

**Jérôme CROZET** : « Donc pour la 10e année consécutive, il est proposé au Conseil municipal de figer les taux d'imposition locaux et de fixer ceux-ci de la manière suivante, taxe foncière sur la propriété bâtie : 43,41%, 28,11% +15,30% de taux de taxe foncière propriété bâtie départementale, taxe foncière sur la propriété non bâtie : 47,60% et taxe d'habitation donc sur les résidences secondaires : 13,32%. »

**Cyrille BONNEFOY** : Je vous remercie. Je rappelle simplement sur cette question des taux, nous n'avons pas encore travaillé sur les perspectives de mandat. Nous avons, nous avons travaillé à un pacte municipal de fonctionnement et d'investissement sur les 6 ans. Il est difficile d'envisager de prévoir ce qui va être fait sur la question des taux, c'est trop précoce.

Le Conseil Municipal, **A L'UNANMITE**, approuve les taux d'imposition de la commune pour 2026.

## 2.AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE

### 2.1. SPL DE LA TERRE A L'ASSIETTE : APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS ET SIGNATURE DU NOUVEAU CONTRAT (Annexes 3 et 4)

Il est rappelé qu'au sein du Conseil d'administration de la SPL « De la Terre à l'assiette », les sièges étaient jusqu'à présent attribués en proportion de la part de capital détenue par chaque collectivité, à raison d'un siège pour 13 000 actions, pour un total de 9 administrateurs.

Il est proposé de modifier les statuts afin de faire évoluer les règles de gouvernance, notamment :

- porter le nombre de sièges d'administrateurs à **11 membres** ;
- garantir à chaque actionnaire **au minimum un siège** ;
- attribuer les sièges restants par tranches de **19 400 actions détenues**.

L'application de ces nouvelles règles conduirait à la répartition suivante :

- Saint-Jean-Bonnefonds : 3 sièges
- Sorbiers : 3 sièges
- La Talaudière : 3 sièges
- Cellieu : 1 siège
- La Ricamarie : 1 siège

Par ailleurs, il est proposé de modifier les modalités de désignation des représentants :

- les assemblées délibérantes des collectivités territoriales ou groupements actionnaires pourront désigner leurs représentants au Conseil d'administration (titulaires et suppléants) :
  - soit parmi leurs membres,
  - soit parmi les membres de l'assemblée délibérante de toute personne morale de droit public sur laquelle elles exercent un contrôle analogue (ex : CCAS).

Concernant l'Assemblée générale, il est rappelé que tous les actionnaires y sont représentés, quel que soit le nombre d'actions détenues.

Les modalités de désignation des représentants à l'Assemblée générale sont également harmonisées selon les mêmes principes que ceux retenus pour le Conseil d'administration. Enfin, des ajustements statutaires mineurs ont été réalisés, rendus nécessaires par ces évolutions. L'ensemble des modifications figure en rouge dans l'annexe 3, les évolutions apparaissant en rouge.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les modifications des statuts de la SPL « De la terre à l'assiette » telles que présentées en annexe 3 et en conséquence d'approuver les nouveaux statuts
- de désigner un représentant titulaire en la personne de Cyrille BONNEFOY et un représentant délégué en la personne de Pierre BERLIER
- de signer le nouveau contrat, tel qu'il figure en annexe 4
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document lié à ces questions.

**Cyrille BONNEFOY** : « La Terre à l'Assiette, c'est une structure qui nous permet d'approvisionner nos cantines. C'est une SPL, c'est une société publique locale. Ça nous permet d'avoir des produits de qualité avec des fournisseurs locaux, en lien avec d'autres communes qui ont le même choix et qui permettent du coup de générer une économie circulaire autour de la couronne stéphanoise. Et c'est plutôt d'une belle richesse et une belle réalisation. Ainsi, nos enfants de la commune, peuvent bénéficier d'un repas de qualité, une fois par jour, à un tarif préférentiel puisque dans le cadre du plan pauvreté, nous avons un financement d'État important. Nous avons fait le choix de proposer les cantines à 1€ pour ceux qui ont un quotient inférieur à 1 000 €. Donc il y a 80% des enfants ricamandois qui bénéficient de ce service-là, on peut se satisfaire de cette décision et de ce portage-là. »

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**, approuve la présente délibération.

## 2.2. REALISATION D'UN LOTISSEMENT RUE JULIAN GRIMAUD

La commune souhaite réaliser un lotissement de 6 lots rue Julian Grimaud, au pied du Pôle Petite Enfance. Ce projet est une révision de l'opération initialement prévue avec XL INVEST qui comportait 10 logements en bande. Le terrain, d'une surface de 2 190 m<sup>2</sup>, est propriété de la commune.

Le nouveau projet comportera 6 maisons individuelles et sera mené et encadré par MR CONSTRUCTION. Les lots seront aménagés et cédés directement par la commune aux personnes qui auront contractualisé avec le constructeur.

La viabilisation des terrains sera réalisée pour un montant prévisionnel de 200 000€ HT, comprenant : la maîtrise d'œuvre, le raccordement des six parcelles aux réseaux, la reprise de l'éclairage public et de la voirie. La viabilisation représente un coût de 33 333 € par parcelle.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet de réalisation d'un lotissement rue Julian Grimaud. Il est également proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à :

- lancer les marchés de travaux et de maîtrise d'œuvre et à les signer
- signer les autorisations d'urbanisme nécessaires à ces travaux

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**, approuve la présente délibération.

### 2.3. SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET CONTRAT DE VILLE 2026

Dans le cadre de l'appel à projet Contrat de Ville, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les subventions suivantes :

- **Un Tissage Coloré (total 15 000€)**
  - Les habitants au cœur du projet 6200€
  - Atelier santé bien-être 1300€
  - Ateliers spécifique cours de français insertion 1500€
  - Ateliers Insertion sociale accès à la langue et à la culture 2000€
  - Education Parentalité favoriser la réussite éducative 3000€
  - Atelier confiance en soi 500€
  - Jardins partagés 500€
  
- **Vivre Ensemble (total 5500€) :**
  - Echange et partage 3000€
  - Séjours familles 2500€
  
- **Club de Judo (au total 1000€) :**
  - Sporst quartiers 4 saisons 1000€
  
- **Agasef service prévention (total 3000€) :**
  - Chantier d'insertion 300h « ni,ni,ni » 500€
  - Londres, miroir de vivre-ensemble » 2500€

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à cet effet.

**Karima KRENENOU** : « Ni, ni, ni, ce sont des jeunes qui ne travaillent pas, c'est un dispositif qui existe depuis très longtemps et qui prend en charge les jeunes qui sont sur la commune et qui ne sont pas dans une structure de travail, que ce soit la Mission Locale ou qui sont en dehors du système scolaire, qui sont décrocheurs souvent.

Attention, je rappelle, c'est un chantier d'insertion, l'action qui doit être portée ne doit pas être en concurrence d'une société, donc il faut que ce soit bien conforme. On fait appel à Relais Ondaine qui intervient et il y a une petite rémunération qui est versée. À l'époque, il y avait le département qui finançait également cette action-là, eu égard de leurs difficultés de financement, ils se sont désengagés de cette action, donc il ne reste que La Ricamarie qui finance. »

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**, approuve la présente délibération.